

Date : 14/12/2022

Numéro : 46/2022

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 2

Retard : 1

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 17

DATE DE LA CONVOCATION

07/12/2022

DATE D’AFFICHAGE

16/12/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Mrs Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Maurice NAIGEON, Laurent VAN ASSEL, José DE SOUSA, Gerald NEVORET,

Absents excusés : MM François MAUCHAND et Patrick CHARLES

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, M. Jean-Baptiste COUTACHOT,

Pouvoirs : M. François MAUCHAND a donné pouvoir à José DE SOUSA, M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Gérald NEVORET ;

Retard : Mme Manon Jolivet arrivée à 19h05

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

EFFILOGIS : CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre du règlement d’intervention Effilogis Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés, la commune a bénéficié d’une subvention phase Etudes concernant la construction du restaurant scolaire (29 925,80€) de la Région.

Il convient avant le 31 décembre 2022, de déposer un dossier de demande de subvention selon les modalités Effilogis Phase Travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal, de solliciter une subvention à la Région, dans le cadre du règlement d’intervention Effilogis Phase construction, pour le financement du projet de restaurant scolaire et de donner tout pouvoir à Mme la Maire pour toute démarche liée à la présente délibération

Coût estimatif des travaux : 981 180€ HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention à la Région, dans le cadre du règlement d'intervention Effilogis Phase construction, pour le financement du projet de restaurant scolaire
- **DE DONNER** tout pouvoir à Mme la Maire pour toute démarche liée à la présente délibération

EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire

La Maire,
Marie-Claire DILLY



Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022 
ID : 071-217101708-20221214-46_2022-DE